Blessé alors qu'il est l'auteur d'un home-jacking, il attaque sa victime en justice

08/08/2013 à 13h59

En août 2010, un home-jacking avait eu lieu à Dottignies. La victime s'était défendue en tirant des coups de feu. Aujourd'hui, l'enquête semble stagner. Une reconstitution a eu lieu en mai dernier. Certains suspects, arrêtés, pourraient bénéficier d'un non-lieu. Le malfrat qui a reçu une balle a attaqué sa victime en justice…

Nous sommes le 1er août 2010. Il est 5h du matin lorsque quatre hommes munis de cagoules font irruption dans une habitation de la rue du Meunier à Dottignies en vue de commettre un home-jacking. Ils menacent la femme en la prenant par la gorge. Le mari la défend et dans la bousculade des coups de feu sont tirés. Au total, quatre balles partent du 357 Magnum de la victime. L'une d'elle atteint un malfrat. L'homme reçoit la balle dans la gorge et elle ressort entre les deux omoplates. « *Il pissait le sang et donc ils sont repartis* », nous avait expliqué la victime, un an après les faits. Quelques heures plus tard, Alexandre T., blessé par balle, est déposé aux Urgences de Roubaix avant d'être transféré au CHU de Lille. Deux autres personnes vont être arrêtées à l'hôpital, dont Kamel B..

« *La dernière nouvelle, que j'ai eu de ce dossier, est la reconstitution qui s'était déroulée en mai dernier* », indique Me Pianezza, l'avocat lillois d'Alexandre T.. « *Cependant, mon client était absent lors de cette reconstitution. Il effectuait une ancienne peine à Maubeuge. La justice belge n'a pas voulu le transférer sur le lieu de la reconstitution car c'était trop compliqué. Or, il existe des procédures pour ce*

genre de dossier. J'ai donc demandé à reporter cette reconstitution mais j'ai eu un refus catégorique », certifie l'avocat du barreau de Lille.
Autre élément nouveau dans ce dossier, Alexandre T. a déposé une plainte, par le biais de son avocat, contre la victime pour les blessures suite au coup de feu. « *Cela a été fait plusieurs semaines après les faits* », souligne Me Pianezza. La victime avait été entendue par les enquêteurs avant d'être remise en liberté. La légitime défense avait, visiblement, été retenue. Mais du côté de la défense, on ne l'entend pas de cette oreille.
(…) Nord Eclair
Merci à Sacripant